

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 20 juin à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

La séance a été publique.

**Présents** : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : DEGUETTE Viviane, GOURIOU Patricia, MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire, MM : BOUCHER Julien, BREANT Jean- Luc, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, HERVE Pascal, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé

**Excusé(s)** ayant donné procuration : M. AUBE Jean - Luc à M. LEROMAIN Patrice

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Pascal HERVÉ

Le compte rendu du conseil municipal du 11/04/2024 a été approuvé.

### **1/ Délibération relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération**

Cette modification de statuts est relative à l'extension de la compétence supplémentaire « gendarmerie » au territoire de la commune de Nonancourt adoptée en conseil communautaire le 13 mai 2024.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **2/ Délibération pour admission en non-valeur des pièces irrécouvrables**

Le comptable public porte à la connaissance du conseil municipal, des créances irrécouvrables pour des factures d'assainissement non payées sur les exercices budgétaires 2019, 2020 et 2021 ; La somme s'élève à 655.81€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces dépenses irrécouvrables en non-valeur pour un montant de 655.81€.

### **3/ Délibération pour décision modificative au BP 2024**

Afin de recouvrir les dépenses irrécouvrables, il y a lieu de faire la décision modificative suivante au BP 2024

Chapitre 011 - 656€

Chapitre 65  
Compte 6542 + 656€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

### **4/ Délibération pour demander une subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département au titre des amendes de police pour la réfection du plateau de Marolles situé au carrefour de la rue Alfred Beillard et Georges Bréant.

Montant des travaux = 19 140,34€ H.T

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au titre des amendes de police pour la réfection du plateau de Marolles.

## Questions diverses

- **La Commémoration du 29 juin 2024** est reportée au samedi 28 juin 2025 ; en effet, l'annonce gouvernementale de dissoudre l'Assemblée nationale et les élections prochaines, contraignent les élus à un devoir de réserve qui ne leur auraient pas permis d'assister à cet événement.
- **Elections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024**  
Chaque conseiller a été inscrit au tableau des permanences de la tenue du bureau de vote qui se situera à la mairie.
- **Festivités du 14 juillet**  
Le programme sera distribué prochainement dans chaque boîte aux lettres des administrés :
  - Concours de pétanque le 06/07 de 9h30 à 16h organisé par l'ADLB
  - Défilé de la Clique le 13/07 à 20h30 sur Bécheret
  - Retraite aux flambeaux et Défilé de la Clique sur Marolles le 13/07 à 21h15
  - Feux d'artifice le 13/07 à 23h15 sur la Place de l'Eglise suivi d'un bal populaire organisé par le Comité des fêtes de Broué.
  - Défilé de la Clique et du conseil municipal le 14/07 à 11h30
  - Repas organisé par la municipalité le 14/07 à 12h30 ; les inscriptions sont à effectuer jusqu'au 05/07 en mairie.Le Relais de Marolles nous a envoyé le menu ; les conseillers municipaux le valident.
- **Championnat inter départemental « Cyclocross »**  
Une demande par mail a été effectuée le 17/06 par le cyclocross afin d'organiser un cyclocross départemental à la sablière. Le conseil municipal a émis un avis défavorable au motif qu'il serait bien trop complexe de gérer la sécurité des participants et des visiteurs.
- **Souhait de l'A.S de Broué d'un cours de gym supplémentaire le jeudi matin 9h15-10h15**  
Le conseil municipal accepte à condition qu'il y est 15 participants au minimum.

## Tour de table

- La problématique de la signalisation aux alentours de l'abri bus de Marolles et des aires de jeux est à nouveau abordée ; le passage pour piétons n'est pas signalé. Il faut prévoir un panneau des deux côtés. Le Département va être à nouveau relancé via un courrier.
- Malgré le sens interdit, des poids lourds se retrouvent dans la rue Georges Bréant ; il faut revoir la signalétique avec le Département.
- Il faut prévoir le désherbage des allées dans l'aire de jeux de Marolles.

La séance est levée à 22h18

